

**OnCIMè**  
**Société par actions simplifiée à capital variable au capital de 10 250 euros**  
**Siège social : 11 rue du 19ème Dragon, 56520 GUIDEL**  
**813 716 487 RCS LORIENT**

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 SEPTEMBRE 2020**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

#### Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2019 nous n'avons financé de nouveau projet, le financement de la centrale photovoltaïque sur la Biocoop a été financée en 2018.

Le procès verbal de réception de la centrale a été signé le 11 septembre 2019.

Au cours de l'année 2019 l'activité principale de la SAS a tourné autour de la fusion entre OnCIMè et Toit Solaire Mellac.

Le capital de la société est passé de à 96 831 euros à 97 914€ et le nombre d'actionnaires est passé de 106 à 103. Enercoop et Toit solaire Mellac ont vendu leurs actions OnCIMè pour faciliter la fusion des deux SAS. Un actionnaire a souhaité se retirer. A chaque fois les actions ont été rachetées par d'autres actionnaires qui possédaient déjà des actions.

#### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements importants de l'année 2019 sont la mise en service la centrale photovoltaïque sur le magasin Biocoop et la préparation de la fusion.

### **RÉSULTATS - AFFECTATION**

#### Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires a progressé pour atteindre 14 4478 euros, soit une variation de +21,61 %.

Nous vous précisons que notre société a bénéficié d'une subvention régionale de 17 222 euros au cours de l'exercice.

Le montant de nos frais de fonctionnement n'ont que légèrement augmenté pour atteindre 4 812 euros (+ 8%).

Le montant de notre impôts sur les sociétés augmente de + 81 % pour atteindre 723€ euros  
Nos amortissements ont augmenté pour atteindre 5 407 euros (+81%).

Le résultat net progresse il est à 4 096 euros (+ 17 %).

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 120 007 euros contre 126 691 euros.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 096 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 096 euros
Absorption des pertes antérieures	0 euros
Solde	----- 4096 euros
A la réserve légale	205 euros
Solde	----- 3 891 euros

Affectation en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 6112 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Cette convention est décrite dans le rapport spécial du Président prévu à l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce.

### **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

#### Nomination des membres du Comité de Gestion

Conformément aux articles 24 et 26 de nos statuts qui prévoient un renouvellement par tiers des membres du Comité de Gestion, nous allons procéder à un tirage au sort parmi les membres les plus anciennement en poste. Huit postes sont donc disponibles pour compléter le Comité de Gestion. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant ou pendant l'Assemblée Générale.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Jean-Luc DANET  
Président